

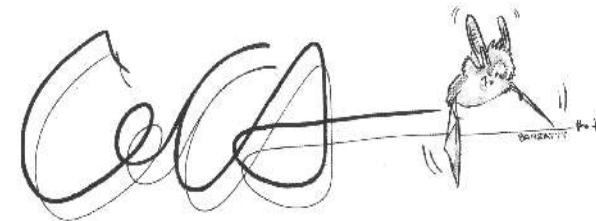


Site Natura 2000

Carrières de Cénac



*Conservatoire Régional
d'Espaces Naturels
d'Aquitaine*





Présentation générale

Natura 2000: un réseau européen pour protéger les espèces et habitats. Un outil pour les territoires pour poursuivre la sauvegarde de leur richesse biologique.

Le site: « Carrières de Cénac »
Présence de chauves-souris, DOCOB validé en 2008

Murin de grande taille

Un site d'intérêt régional
Hibernation d'une dizaine d'espèce

En particulier 3 espèces





Présentation générale

Grand Rhinolophe

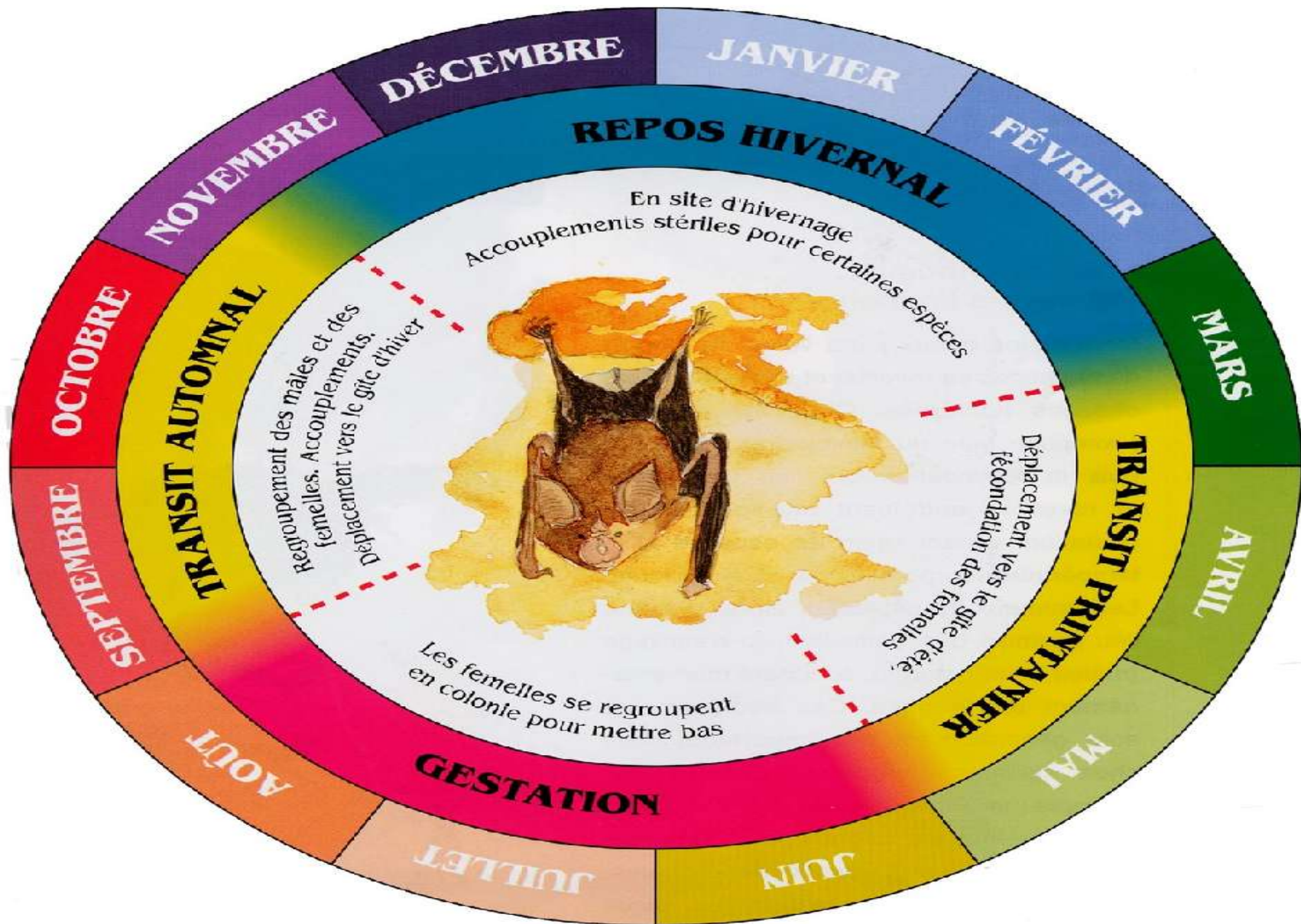


Murin à oreilles échancrées





Présentation générale





Présentation générale

Espèce	Période	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2005-06	2009-12	2010-01	2010-02	2010-03
Grand Rhinolophe	H	4	42	66	106	106	154	171	110	134
Petit Rhinolophe	H	4	1	0	2	4				
Grand ou Petit Murin	H	0	39	6	59	50	29	53	63	81
Murin de Bechstein	H	0	1	1	3	0			1	3
Murin à oreilles échanquées	H	2	10	6	28	36	45	71	68	99
Barbastelle	H	0	0	1	0	0	2	3	1	
Murin de Daubenton	H	0	8	6	9	5	7	5	7	10
Murin de Natterer	H	0	0	0	3	1	1	2	1	
Murin "type" à moustaches	H	0	0	1	0	0		1		
Oreillard sp.	H	1	4	1	1	5	6	16	4	14
Nb d'espèces	10									



Visite de cavités annexes seulement

Visite de la cavité principale uniquement

Visite de la cavité principale et de la cavité secondaire



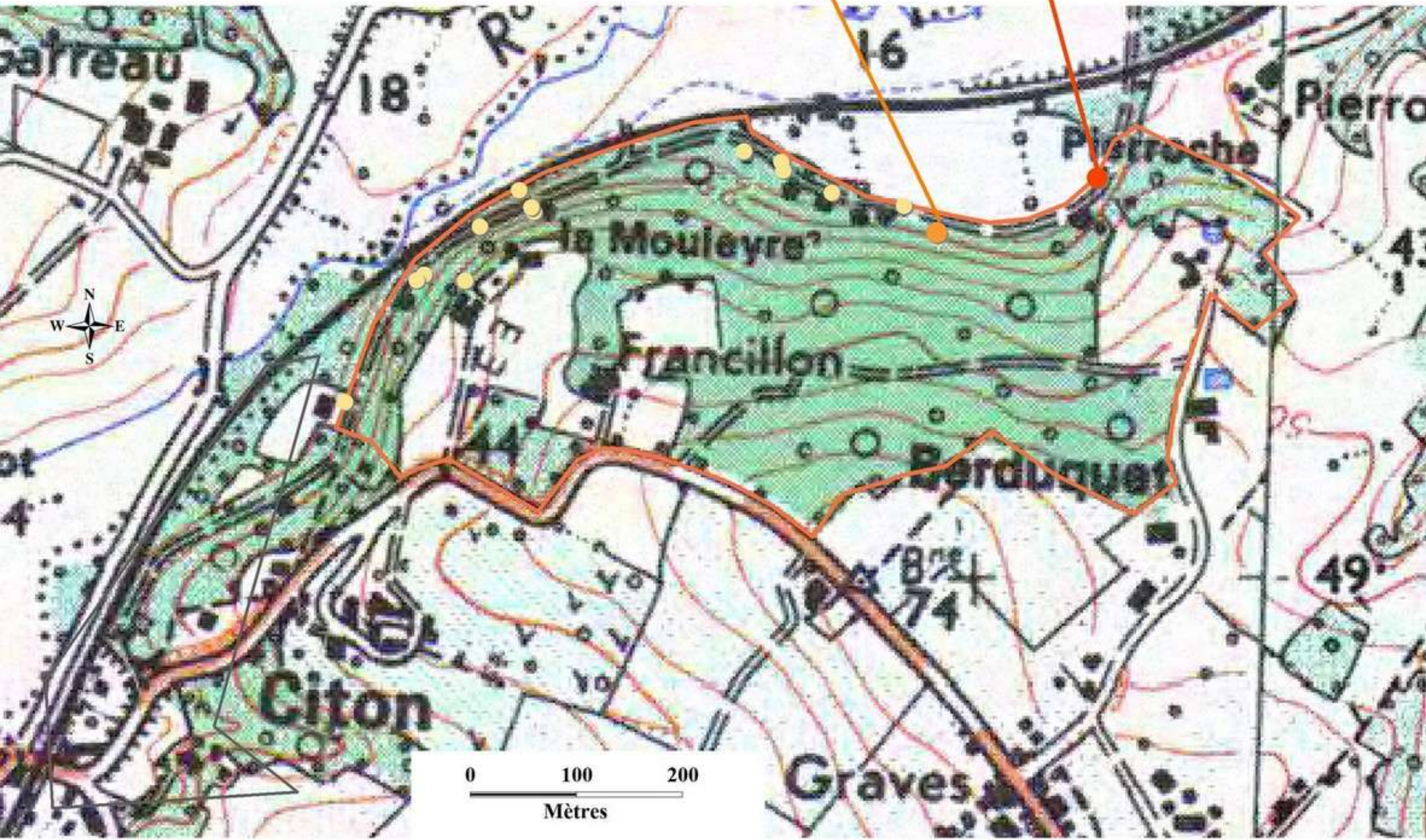
Importance pour l'hibernation



Présentation générale

Carrière secondaire

Carrière principale





Mesures de gestion

- sur les carrières :

mise en place de grilles et panneaux d'informations sur les carrières prioritaires

mise en place de grilles et panneaux d'informations sur les carrières secondaires

suivi des populations de chiroptères

mise en place de sensibilisation

rédaction de la Charte Natura 2000



Mesures de gestion

Mise en place de grille de protection

Intérêt pour le propriétaire:

- mise en sécurité du site et responsabilité du propriétaire
- problème de pénétration « sauvage »

Engagements sur 5 ans :

- réalisation d'un diagnostic initial
- pose de la grille entre le 15 Mars et 30 Octobre
- mise en place d'un panneau d'information possible (GCA, propriétaires...)

Intérêt écologique :

- limitation des dérangements



Mesures de gestion

Charte Natura 2000

Quels avantages ?

- **Exonération de la taxe sur les propriétés non bâties** : seules les propriétés non bâties correspondant à certains types de milieux (terres, prés et prairies, d'arbres et arbustes, bois, étangs, mares) et seuls les propriétaires peuvent bénéficier de l'exonération foncière sur propriétés non bâties. L'exonération est valable pendant 5 ans et renouvelable.
- **Exonération des droits de mutation** à titre gratuit pour certaines successions ou donations,
- **Réduction du revenu net imposable** des charges de propriétés rurales pour des travaux de restauration et de gros entretien effectués en vue d'un maintien en bon état écologique et paysager,
- **Garantie de gestion durable des forêts** : accordée à un propriétaire forestier lorsque celui-ci dispose d'un document de gestion approuvé (plan simple de gestion, règlement type de gestion ou d'adhésion au Code de bonnes pratiques sylvicoles). Dans ce cas, le propriétaire peut accéder à des aides publiques et bénéficier d'exonérations fiscales (en plus de celles liées à une charte).



Mesures de gestion

Engagements

- ✓ Liste d'engagements et de recommandations
- ✓ Engagements de portée générale, portant sur l'ensemble du site, tel que l'autorisation d'accès aux parcelles sur lesquelles la charte a été souscrite afin de mener des inventaires ou évaluations de l'état de conservation.
- ✓ Engagements « zonés » s'appliquent sur des grands types de milieux qui ont vocation de regrouper notamment les habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire.
- ✓ Engagements rémunérés contenus dans le cahier des charges des mesures contractuelles ne peut être retenu simultanément comme engagement de la charte Natura 2000.

Charte
Natura
2000

Construction



Mesures de gestion

E
N
G
A
G
E
M
E
N
T
S

de
portée

G
E
N
E
R
A
L
E

- autoriser l'accès des parcelles à la structure animatrice et experts scientifiques
- informer les mandataires ou prestataires des engagements de la charte afin que ceux-ci s'y conforment
- intégrer les engagements de la charte dans les baux ruraux ou convention de mise à disposition au fur et à mesure de leur renouvellement



Mesures de gestion

R
E
C
O
M
M
A
N
D
A
T
I
O
N
S

de
portée

G
E
N
E
R
A
L
E

- En cas de travaux particuliers ou un changement de destination, il est recommandé de le signaler à la structure animatrice (conseils et suivi de l'occupation du sol).
- Informer un organisme compétent (GCA, CREN) de la découverte de chauve-souris (conseils et suivis).
- En cas de doute sur l'impact éventuel des techniques d'exploitation des terrains, contacter la structure animatrice pour conseils.



Mesures de gestion

Carrières :

- Ne pas procéder à des aménagements dans les carrières et leurs abords immédiats sauf préconisations particulières définies dans le Docob.
- Ne pas pénétrer ni autoriser la pénétration dans les carrières, du 1^o Octobre au 30 Avril (sauf suivis).
- limiter au maximum la fréquentation des carrières



Mesures de gestion

Bois / Forêts :

- Dans le cas de la réalisation de coupes rases, limiter la taille de celles-ci à 0,5 ha.
- Proscrire l'utilisation de phytosanitaires sauf en cas de traitement collectif
- Ne pas autoriser, ni procéder à tout dépôt de déchets ou matériaux sauf rémanents de coupe et dépôt de bois

E
N
G
A
G
E
M
E
N
T
S

- Privilégier la régénération naturelle
- Privilégier dans les plans de gestion un âge d'exploitation élevé
- Préserver des arbres morts, dépérissant et/ou à cavités dans la mesure où ceux-ci ne posent pas de problèmes de sécurité pour le public

R
E
C
O
M
M
A
N
D
A
T
I
O
N
S



Mesures de gestion

Formations arborées hors forêts :

- Ne pas détruire ou démanteler les formations arborées hors forêts
- Ne pas utiliser de produits de synthèses (pesticides, herbicides...) pour l'entretien des formations arborées hors forêts

E
N
G
A
G
E
M
E
N
T
S

- Privilégier les haies stratifiées (3 strates : arborée, arbustive, herbacée) et composée d'essences locales et variées.
- Favoriser la présence de bandes enherbées le long des formations arborées hors forêts.
- Maintenir des arbres feuillus à cavités, morts ou dépérissant sauf s'ils présentent un risque pour la sécurité des personnes

R
E
C
O
M
M
A
N
D
A
T
I
O
N
S



Mesures de gestion

Prairies / talus / pelouses :

E
N
G
A
G
E
M
E
N
T
S

- Ne pas détruire les habitats (pas de retournement, de boisement volontaire, de mise en culture par semis, de nivellement, d'irrigation...).
- Maintenir les éléments fixes (haies, fossés, arbres isolés...)

R
E
C
O
M
M
A
N
D
A
T
I
O
N
S

- éviter l'utilisation des vermifuges (exemple : ivermectines). Privilégier, des antiparasitaires ayant moins d'impact sur les invertébrés: benzimidazoles, imidathiazoles, saliucylanilides, isoquinoléine. Si utilisation de l'ivermectine, traiter mois avant la mise à l'herbe.
- privilégier une fauche tardive des talus



Merci de votre attention

Si vous avez des questions ...



*Conservatoire Régional
d'Espaces Naturels
d'Aquitaine*

